

Mysterium Fidei n° 89 – Fatima et le devoir d'état

Publié le 1 octobre 2017
Abbé François Fernandez-Faya
3 minutes

Octobre-novembre-décembre 2017

Mysterium Fidei n° 89 – Fatima et le devoir d'état, abbé François Fernandez

Les obligations familiales, professionnelles et sociales du Tiers-Ordre peuvent **se résumer dans l'accomplissement du devoir d'état**.

Que signifie « remplir son devoir d'état » ? Pour répondre à cette question posée par **Don Manuel Ferreira** qui était son directeur spirituel, **soeur Lucie**, la voyante de **Fatima**, rédigea le 28 février 1943, une lettre où elle écrit que le Christ lui fit savoir lors de Sa révélation divine du 12 juin 1941 qu'il désire que l'on fasse comprendre aux âmes que la véritable pénitence qu'il veut et exige maintenant consiste avant tout dans le sacrifice que chacun doit s'imposer pour accomplir ses propres devoirs religieux et devoirs d'état.

Dieu désire que l'on fasse connaître clairement aux âmes cette voie, car beaucoup donnent au mot pénitence le sens de grandes austérités, et comme elles ne se sentent ni la force, ni la générosité pour cela, elles se découragent et se laissent aller à une vie de tiédeur et de péché. Ces paroles du ciel n'en sont pas moins exigeantes, car qu'y a-t-il de plus difficile, de plus éprouvant que cette fidélité de tous les instants à accomplir son devoir d'état.

Par devoir d'état on entend les obligations particulières que chacun a par suite de son état ou de sa condition (**catéchisme de saint Pie X**). Par exemple l'état de vie, le mariage, le sacerdoce, le célibat. Devoirs d'état envers Dieu puisque nous sommes ses créatures, envers nos 2 parents, notre conjoint, nos enfants, notre cité, notre patrie, notre emploi... Le devoir d'état se conjugue au pluriel.

La première obligation de notre devoir d'état est de ne pas rêver à un autre état de vie où, nous semble-t-il, la sainteté serait plus accessible. Saint François de Sales écrit : « *Chacun aime selon son goût, peu aiment selon leur devoir et le goût du Seigneur.* »

La seconde obligation de notre devoir d'état est de bien mettre l'héroïsme là où il doit être mis : pas dans notre imagination mais dans nos actes. Les héros, les saints se sont préparés à l'héroïsme de grandeur par l'héroïsme de petitesse.

D'ailleurs l'accomplissement du devoir d'état s'accompagne toujours de contentement. Il n'y a guère de plus grande satisfaction que d'avoir bien rempli sa journée au cours de ses différents devoirs d'état. C'est le moyen de marcher vers la sainteté. Mgr François Xavier Nguyen, prisonnier treize ans du goulag vietnamien a pu écrire :

« Il n'y a pas de saints en dehors de l'accomplissement du devoir d'état. L'ordonnance d'une vie vertueuse et sainte n'est rien d'autre que l'heureuse solution apportée à ce problème de la coexistence de multiples et irréductibles devoirs d'état. »

Votre aumônier vous souhaite un saint trimestre.

Abbé François Fernandez-Faya †

Intégralité du *Mysterium Fidei* n° 89

[Accès à *Mysterium fidei* n° 89 au format pdf](#)